



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

budget de l'État

Question écrite n° 129770

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'estimation du coût des dépenses fiscales. Dans son rapport public annuel 2012, la Cour des comptes a affirmé que « Les coûts des dépenses fiscales prévus pour 2010 et 2011 dans le PLF pour 2011 ont été relevés, respectivement, de 1 milliard d'euros et 2,2 milliards d'euros dans le PLF pour 2012 ». Or dans son rapport public annuel 2011, la Cour a noté un biais tendant à une sous-estimation du coût des dépenses fiscales prévu pour l'année en cours et l'année suivante. Si la prévision est trop difficile pour qu'un chiffrage suffisamment fiable soit possible, et si aucune modification législative ou réglementaire n'a été apportée, l'administration fiscale reconduit conventionnellement le dernier coût connu, alors même que la croissance spontanée de beaucoup de dépenses fiscales est très significative. Il lui demande ce que le Gouvernement envisage de faire pour une meilleure estimation du coût des dépenses fiscales.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129770

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 1972

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)